

Délibération n° 7

*Objet Convention avec  
la Communauté de  
Communes mise œuvre  
petite ville de demain*

*Date de convocation :*  
21 juillet 2021

*Date d'affichage :*  
21 juillet 2021

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

15

*Nombre de votants :*

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt et un  
Le 27 juillet 2021 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Marie Laurence PUJOL  
Mme Anne BENAICHE a donné procuration à M. Joseph BOUZEID  
Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL  
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS  
M. Pierrick THOMAS a donné procuration à Colette VERDOUX

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX.

Vu les délibérations du 25 mai 2021 approuvant la convention Petites Villes de Demain et la création du poste de Chef de Projet,

Monsieur le Maire indique que la convention « Petites Villes de Demain » a été signée avec Madame la Préfète. La création du poste de chef de projet est engagée. Il propose de contractualiser avec la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain afin de fixer les modalités d'intervention du chef de projet PVD entre la commune de Lafrançaise et la Communauté de commune.  
Il donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention,
- AUTORISE Madame Brigitte DELCASSE, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire à signer la convention au titre de la commune de Lafrançaise.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL